

« EQUIMASTERS CSO » et « TOP TEN CRE-ARA » *REGLEMENT 2026*

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

1	CONDITIONS GÉNÉRALES DES EQUIMASTERS CSO	2
1.1	QUALIFICATIONS	2
1.1.1	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX AMATEUR 3, AMATEUR 2, AMATEUR 1 ET AMATEUR ÉLITE	2
1.1.2	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX MAJOR 1, MAJOR 2, MAJOR 3	5
1.2	RESTRICTIONS DES PARTICIPATIONS	7
1.3	ENGAGEMENTS	7
2	ORGANISATION DES EQUIMASTERS CSO	8
2.1	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX AMATEUR 3, AMATEUR 2, MAJOR 3, MAJOR 2 ET MAJOR 1	8
2.1.1	NORMES TECHNIQUES	8
2.1.2	RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS AMATEUR 3, AMATEUR 2 ET MAJORS	8
2.1.3	ENGAGEMENTS	8
2.2	CHAMPIONNATS RÉGIONAUX AMATEUR 1 ET AMATEUR ÉLITE	8
2.2.1	NORMES TECHNIQUES	8
2.2.2	RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS AMATEUR 1 ET ÉLITE	9
2.2.3	ENGAGEMENTS	9
3	LES « TOP TEN CRE-ARA »	10
3.1	PRÉAMBULE	10
3.2	SÉLECTIONS	10
3.3	ENGAGEMENTS	10
3.4	RÈGLEMENT DU « TOP TEN CRE-ARA »	10

ANNEXE : TABLEAU DES QUOTAS

PRÉAMBULE

Dans le cadre de ses missions, le Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes (CRE-ARA) organise en 2026 :

1) Les Championnats Régionaux de CSO Amateur, appelés « **LES EQUIMASTERS CSO** » qui se dérouleront du **28 août au 30 août 2026** au Parc du Cheval à CHAZEY-SUR-AIN (01).

2) Les « **TOP TEN CRE-ARA** » qui se dérouleront du **28 et 29 octobre 2026** dans le cadre du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International.

Les **EQUIMASTERS CSO** permettent d'attribuer les titres de Champions Régionaux Individuels, dans les catégories suivantes : Major 3, Major 2, Major 1, Amateur 3, Amateur 2, Amateur 1 et Amateur Élite.

Le présent règlement a pour objet de clarifier les conditions de participation des cavaliers, et l'organisation des épreuves des EQUIMASTERS CSO et du TOP TEN CRE-ARA.

En cas de litige, la commission CSO du CRE-ARA se réserve la possibilité de faire usage d'un droit d'arbitrage.

1 CONDITIONS GÉNÉRALES DES EQUIMASTERS CSO

1.1 Qualifications

"LES EQUIMASTERS CSO 2026 AU FORMAT DÉPARTEMENTAL " :

Le CRE-ARA et sa commission CSO souhaitent favoriser les organisations en département. La formule pour 2026 est similaire à celle de 2025. Ainsi, les sélections aux EQUIMASTERS CSO, Championnat Régional, qualificatif pour le TOP TEN D'EQUITA LYON se feront sur **des concours labellisés dans les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes.**

Néanmoins, le règlement fédéral relatif à l'IPERF couple pouvant interdire certains accès à des niveaux reste applicable pour la sélection aux EQUIMASTERS CSO.

Il convient donc au cavalier de vérifier que son IPERF lui permette de participer à l'indice visé avec le cheval qu'il souhaite engager aux EQUIMASTERS CSO.

1.1.1 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX AMATEUR 3, AMATEUR 2, AMATEUR 1 ET AMATEUR ÉLITE

Les 10 meilleurs cavaliers, à l'issue des EQUIMASTERS CSO, des catégories **Amateur 2, 1 et Élite**

Règlement Equimasters CSO 2026

seront conviés comme chaque année au « TOP TEN CRE-ARA », sur la piste internationale du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International.

Les supports de qualification aux EQUIMASTERS CSO sont les concours figurant dans la liste ci-dessous. Ces concours Amateur/Pro sont programmés entre le 1^{er} mars et le 16 août 2026 inclus, et sont labellisés « Support qualificatif des EQM » par la commission CSO et les CDE respectifs.

Pour la Savoie, les qualifications se feront selon la Computer List départementale établie par le CDE 73, en accord avec les cavaliers du département.

Pour se qualifier, un cavalier doit courir **les étapes du département dans lequel il est licencié pour la saison 2026.**

CDE AIN

- Du 3 au 5 avril 2026 : FANTASTIC JUMP – Stanislas Lafond – CHAZEY-SUR-AIN (DUC n°202601013)
- Du 25 au 26 avril 2026 : La Combe du Bion – ST MAURICE DE GOURDANS (DUC n°202601009)
 - Du 1^{er} au 3 mai 2026 : SHR de Lent – BOURG EN BRESSE (DUC n°202601072)
 - Du 22 au 24 mai 2026 : Equ'Ain – MIRIBEL (DUC n°202601019)
- Du 19 au 21 juin 2026 : SHR de Chalamont – CHALAMONT – (DUC n°202601068)

CDE ALLIER

Informations à venir

CDE CANTAL

Informations à venir

CDE DRÔME – ARDÈCHE

Informations à venir

CDE ISÈRE

Informations à venir

CDE LOIRE, HAUTE-LOIRE

- Du 10 au 12 avril 2026 : Centre Équestre d'UNIEUX (DUC n°202642029)
- Du 8 au 10 mai : Ecurie Olivier Perreau – ROANNE VOUGY (DUC n°202642035)
- Du 14 au 17 mai 2026 : Centre Equestre d'YSSINGEAUX (DUC n°202643011)
- Du 26 au 28 juin 2026 : Centre Equestre d'ECULIEU (DUC n°202642024)
- Du 10 au 12 juillet 2026 : Ecurie O'Hara – L'HÔPITAL LE GRAND (DUC n°202642009)

CDE PUY-DE-DÔME

- Du 17 au 19 avril 2026 : Ecurie Martin Corgne – CULHAT (DUC n°202663001)
 - Du 8 au 10 mai 2026 : Ecurie CRD- ISSOIRE (DUC n°202663007)
- Du 22 au 24 mai 2026 : Asso Hippique la Vendée – RIOM (DUC n°202663010)
- Du 20 au 21 juin 2026 : Ecuries Pontavy – VEYRE MONTON (DUC n°202663013)

CDE RHÔNE

Informations à venir

CDE SAVOIE

Sélection selon la computer list départementale

CDE HAUTE-SAVOIE

- Du 15 au 17 mai 2026 : Ecuries Noverraz – MASSONGY (DUC n°202674019)
- Du 28 au 31 mai 2026 : Conta'Jump – CONTAMINE SUR ARVE (DUC n°202674004)
- Du 12 au 14 juin 2026 : Ecuries Noverraz – MASSONGY (DUC n°202674020)
- Du 19 au 21 juin 2026 : Ecuries du Léman – SCIEZ SUR LEMAN (DUC n°202674010)
 - Du 11 au 12 juillet 2026 : Megève en selle – MEGÈVE (DUC n°202674026)
- Du 31 juillet au 2 août 2026 : Ecuries du Léman – SCIEZ SUR LEMAN (DUC n°202674011)

La sélection se fera donc en département, un nombre de places est attribué par département au prorata du nombre de licenciés « compétition amateur » (CF tableau en annexe).

Le mode de qualification aux EQUIMASTERS CSO est laissé à l'appréciation de chaque CDE (contrôle continu sur les différentes étapes ou qualification directe à chaque étape ou mixte ou avec coefficient selon les épreuves...).

Un cavalier n'a cependant pas l'obligation de participer à toutes les étapes au sein de son département, mais un nombre minimum de participations peut être demandé selon le règlement de chaque CDE.

Concernant les concours labellisés « **Support qualificatif EQM** » de la liste ci-dessus, les épreuves qualificatives devront répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- **Être un Grand Prix** (*Grand Prix Amateur 2 - 110m | Grand Prix Amateur 1 - 120m | Grand Prix Amateur Élite - 125m*)
- **Être identifiées clairement en tant que Grand Prix « qualificatif EQM » par l'organisateur.**

Ainsi, si l'organisateur a programmé deux GP sur le même indice dans son week-end, il devra obligatoirement faire figurer dans son programme l'épreuve comptant pour la sélection aux EQUIMASTERS CSO.

- **Être programmées le samedi et/ou le dimanche.**

Ces épreuves sont ouvertes à tous les licenciés des départements, mais seuls les cavaliers licenciés dans le département du concours pourront acquérir des points de qualification pour les EQM.

La liste des cavaliers qualifiés est établie par les CDE et communiquée à la commission CSO au plus tard le 17 août 2026.

Sur la liste établie par chaque département, les coordonnées (mail et téléphone) des qualifiés et des réservistes devront être précisées.

En complément, les organisateurs d'étapes qualificatives aux EQUIMASTERS CSO 2026 s'engagent à se conformer à la charte de communication présentée en annexe de ce règlement.

1.1.2 CHAMPIONNATS RÉGIONAUX MAJOR 1, MAJOR 2, MAJOR 3

Dans le cadre des compétitions MAJORS soutenues par la FFE, le CRE-ARA organise un circuit réservé aux cavaliers de Saut d'Obstacles de plus de 40 ans, sur différents concours de la région organisés dans le cadre du calendrier validé par la Commission CSO.

Ce circuit est divisé en 3 catégories :

- **Major 3** : Hauteur 1,00m
- **Major 2** : Hauteur 1,10m

Règlement Equimasters CSO 2026

- **Major 1** : Hauteur 1,20m

Il a pour objectif de permettre aux cavaliers Majors de se qualifier pour les EQUIMASTERS CSO 2026 et se préparer pour les Championnats de France Majors du **24 au 27 septembre 2026 à CLUNY (71)**.

A l'issue des EQUIMASTERS CSO 2026, les 10 meilleurs des **catégories Major 2 et Major 1** seront conviés au « TOP TEN CRE-ARA », sur la piste internationale du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET DE SÉLECTION :

Pour pouvoir participer aux Championnats Régionaux MAJORS des EQUIMASTERS CSO 2026, un cavalier doit remplir **les conditions cumulatives** suivantes :

- Être âgé **de plus de 40 ans** dans l'année civile,
- Être détenteur **d'une licence Amateur en Région Auvergne Rhône Alpes**,
- **Avoir participé à au moins 3 épreuves du circuit CRE-ARA Major (cf liste des étapes ci-dessous)**
- Ne pas avoir participé **à plus de 3 épreuves du circuit CRE-ARA Major dans une catégorie supérieure avec le cheval** que le cavalier souhaite engager aux EQUIMASTERS CSO 2026.

Toute demande de dérogation devra être justifiée – blessure par exemple – et validée par la Commission CSO du CRE-ARA

Par ailleurs, le règlement fédéral relatif à l'IPERF couple pouvant interdire certains accès à des niveaux reste applicable pour la sélection aux EQUIMASTERS CSO.

Il convient donc au cavalier de vérifier que son IPERF lui permette de participer à l'indice visé avec le cheval qu'il souhaite engager aux EQUIMASTERS CSO.

CIRCUIT CRE-ARA MAJOR 2026 : (validées par la commission CSO du CRE-ARA)

Informations à venir

Règlement Equimasters CSO 2026

Attention : Il convient aux cavaliers Majors de bien vérifier les restrictions des épreuves des concours ci-dessus. **En effet, le cavalier Major doit participer à/aux épreuve(s) labelisée(s) qualificative(s) pour les EQUIMASTERS CSO « MAJORS » pour que sa participation soit bien comptabilisée dans les 3 participations requises.**

1.2 Restrictions des participations

Un cavalier ne peut pas courir deux Championnats Régionaux.

Ainsi, si un cavalier est qualifié dans son département dans deux indices différents, il devra **OBLIGATOIREMENT** courir les EQUIMASTERS CSO **dans l'indice le plus élevé**, même si son classement est plus favorable sur l'indice inférieur.

Les cavaliers choisissant de courir un Championnat Régional Major ne peuvent pas courir un autre Championnat Régional (exemple Amateur 2 et Major 2).

Ainsi, si le cavalier choisit de courir le Championnat Régional Major, il devra se désister pour son autre qualification, auprès de son CDE **avant le 17 août 2026**, afin de permettre au cavalier suivant sur la liste de qualification d'être appelé.

Un cheval ne peut pas participer à deux Championnats Régionaux.

Un couple ne peut pas participer au Championnat Régional Amateur Élite ET aux épreuves de la division PRO des Equimasters CSO (avec ce même cheval)

1.3 Engagements

Concernant toutes les épreuves des Championnats Régionaux des EQUIMASTERS CSO, toutes catégories et tous indices confondus :

Après l'établissement de la liste définitive des sélectionnés, il appartient à **chaque cavalier de s'engager** conformément aux procédures habituelles ou de se rapprocher de son CDE pour connaître les éventuelles modalités spécifiques propres à chaque département.

Tout cavalier non sélectionné (selon les conditions ci-dessus) et s'engageant par erreur ne pourra pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement de la part du CRE-ARA. Aucun remboursement ne sera également effectué à **un cavalier qui serait disqualifié suite à un IPERF trop haut.**

2 ORGANISATION DES EQUIMASTERS CSO

2.1 Championnats régionaux Amateur 3, Amateur 2, Major 3, Major 2 et Major 1

2.1.1 NORMES TECHNIQUES

- **AMATEUR 3 - MAJOR 3** : Hauteur 1,00 m
- **AMATEUR 2 – MAJOR 2** : Hauteur 1,10m
- **MAJOR 1** : Hauteur 1,20 m

2.1.2 REGLEMENT DES CHAMPIONNATS AMATEUR 3, AMATEUR 2 ET MAJORS

Les championnats Régionaux Amateur 3, Amateur 2, Major 3, Major 2 et Major 1 se dérouleront sous la forme **d'une épreuve en 2 manches.**

- 1^{er} jour

1^{ère} manche, au barème A au chrono

Départ dans l'ordre du programme

- 2^{ème} jour

2^{ème} manche au barème A à temps différé, sans barrage.

Départ dans l'ordre inverse du classement de la première manche.

Le classement définitif du Championnat Régional s'obtient **par l'addition des points de pénalité des deux manches.**

En cas d'égalité de points, c'est le chronomètre de **la 2^{ème} manche** qui définira le classement définitif.

2.1.3 ENGAGEMENTS

Les cavaliers n'ont qu'un engagement forfaitaire à effectuer.

2.2 Championnats régionaux Amateur 1 et Amateur Élite

2.2.1 NORMES TECHNIQUES

- **AMATEUR 1** : Hauteur 1,20 m
- **AMATEUR Élite** : Hauteur 1,25 m

2.2.2 REGLEMENT DES CHAMPIONNATS AMATEUR 1 ET ELITE

Les championnats Régionaux Amateur 1 et Amateur Élite 1 se dérouleront comme suit :

- 1^{er} jour :

1^{ère} étape : Type Barème A chrono jugé au Barème C

Départ dans l'ordre du programme

Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de chaque concurrent : le résultat est arrondi aux deux premières décimales. Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent. Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

- 2^{ème} jour :

2^{ème} étape en deux manches :

- 1^{ère} manche : Type Grand Prix au barème A à temps différé

Départ dans l'ordre inverse du classement de la première étape

Un classement provisoire est établi en cumulant les points de pénalité de la 1^{ère} étape et de la 1^{ère} manche de la 2^{ème} étape.

- 2^{ème} manche : Type Barrage au Barème A au chrono

Cette manche est réservée aux premiers du classement provisoire à l'issue de la première étape + 1^{ère} manche de la deuxième étape, à raison de 25% des partants du 1^{er} jour avec au minimum 15 couples.

Départ dans l'ordre inverse du classement provisoire

Les éliminés sur la première manche, sont crédités du score du concurrent le plus pénalisé de la manche en question plus 20 points.

Le classement définitif du Championnat s'obtient par l'addition des points de pénalités de la 1^{ère} étape, de la 1^{ère} manche et de la 2^{ème} manche de la 2^{ème} étape.

2.2.3 ENGAGEMENTS

Les cavaliers n'ont qu'un engagement forfaitaire à effectuer.

3 LES « TOP TEN CRE-ARA »

3.1 Préambule

Les finales individuelles de saut d'obstacles, dites « **TOP TEN CRE-ARA** » se dérouleront dans les catégories **Amateur 2, Amateur 1, Amateur Élite, Major 1 et Major 2** du **28 au 29 octobre 2026** sur la piste internationale du Longines Equita Lyon, Concours Hippique International.

3.2 Sélections

Dans chacune des cinq catégories, l'épreuve « TOP TEN CRE-ARA » est réservée aux 10 meilleurs cavaliers des Championnats Régionaux des catégories **Amateur 2, Amateur 1, Amateur Élite, Major 1 et Major 2** à l'issue des **EQUIMASTERS CSO du 28 au 30 août 2026**.

Ainsi, pour les indices 3 (Major 3 et Amateur 3), il n'y a pas d'épreuve « TOP TEN CRE-ARA ».

3.3 Engagements

Après l'établissement de la sélection définitive de chaque catégorie, fondée sur les classements définitifs des EQUIMASTERS CSO 2026, il appartient aux cavaliers sélectionnés de s'engager conformément aux procédures habituelles.

Tout cavalier non sélectionné et s'engageant par erreur ne peut pas prendre le départ de l'épreuve et ne bénéficiera d'aucun remboursement.

Si un cavalier sélectionné décide de ne pas prendre part au « TOP TEN CRE-ARA », il lui est demandé de préciser son désistement au plus vite par mail à l'adresse suivante : auvergne-rhone-alpes@ffe.com

3.4 Règlement du « TOP TEN CRE-ARA »

Les épreuves se courent sur les hauteurs suivantes :

- **Amateur 2** : 110cm
- **Amateur 1** : 120cm
- **Amateur Élite** : 125cm
- **Major 1** : 120cm
- **Major 2** : 110cm

Les épreuves du « TOP TEN CRE-ARA » se déroulent **en deux manches**.

1^{ère} manche : Barème A au chrono
Départ dans l'ordre du programme.

2^{ème} manche: Barème A au chrono sans barrage,
Départ dans l'ordre inverse du classement de la première étape.

Le classement définitif du « TOP TEN CRE-ARA » s'obtient **par l'addition des points de pénalité des deux manches.**

En cas d'égalité de points, c'est le chronomètre de **la 2^{ème} manche** qui définira le classement définitif.

ANNEXE :
TABLEAU DES QUOTAS
EQUIMASTERS CSO 2026

	AMATEUR 3	AMATEUR 2	AMATEUR 1	AMATEUR ELITE
AIN	9	11	11	10
ALLIER	4	5	5	4
ARDÈCHE/DRÔME	7	8	8	6
CANTAL	2	3	3	2
ISÈRE	7	9	9	8
LOIRE	6	7	7	6
HAUTE-LOIRE	3	4	4	3
PUY-DE-DÔME	4	5	5	4
RHÔNE	6	7	7	6
SAVOIE	4	5	5	4
HAUTE SAVOIE	7	9	9	8
	59	73	73	61